

L'arc boutant

Une publication de la Fnogec
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

Octobre 2017 - N°574



CC BY-NC-ND Sesc em São Paulo/Visualhunt

ACTUALITÉS

2

- Situation aux Antilles : l'Udregoc lance un appel d'urgence à la solidarité
- Opération Urgence Antilles : le Sgec met en place un appel aux dons
- Restauration scolaire : publication d'un avis du CNA
- Clôture des comptes : de nouveaux modèles de comptes annuels applicables dès cette année
- Webinars : ne manquez pas nos prochains rendez-vous !

ÉCONOMIE-GESTION

4

- Recrutement des bénévoles : de quelle liberté dispose l'Ogec ?
- Comment financer votre parc informatique ?
- **Le rendez-vous des assurances :**
 - Responsabilité des dirigeants : pourquoi et comment signer le bon contrat ?
- Enquête nationale sur les charges et les ressources des Ogec
- Indices : une application indispensable

ACCESSIBILITÉ

8

- Le registre public d'accessibilité, une nouvelle obligation pour les ERP

SYSTÈMES D'INFORMATION

9

- Les applications de la Fnogec ont enfin un nom !

CENTRALES DE RÉFÉRENCEMENT ASSOCIATIVES

10

Mutualisez vos achats et faites des économies !

- Qu'est-ce qu'une centrale de référencement associative ?
- Pourquoi adhérer à une centrale de référencement associative ?
- Apogées : un réseau national associatif de mutualisation
- U.N.ADERE : un réseau d'achats partagés
- Les Gael : des centrales dédiées aux établissements de Bretagne

FORMATION PROFESSIONNELLE

15

- Coordinateur de vie scolaire : vers un nouveau métier...
- CQP Coordinateur de vie scolaire : carte d'identité d'une formation clé

VIE DU RÉSEAU

18

- Nominations, départs et arrivées
- Hommage

TABLEAU DE BORD

20

- Chiffres-clés et agenda
- Prière à Marie de l'espérance
- Abonnement à l'Arc boutant

Situation aux Antilles : l'Udrogec lance un appel d'urgence à la solidarité

Suite au passage de l'ouragan Irma sur les îles du Nord, l'Udrogec demande à ses adhérents de se tenir prêts pour répondre aux sollicitations d'urgence de tout ordre des établissements d'Enseignement catholique de Saint-Barthélémy (écoles Saint-Joseph et Sainte-Marie) qui ont subi des dégâts très importants.

J'ai demandé au président de l'Ogec, Monsieur Jean-Charles Greaux qui fait le lien entre l'Udrogec et les deux établissements, pour qu'il nous fasse un point sur la situation et transmette notre émotion à la communauté éducative de Saint-Barth et surtout qu'il l'assure de notre soutien moral et spirituel. Qu'elle sache également que l'Udrogec, la Fnogec ainsi que l'ensemble

de notre communauté sont avec eux dans ce moment difficile.

Nous avons discuté avec le directeur diocésain, le père Thierry Saint-Clair, avec la présidente de l'Apel académique, Madame Catherine Romuald, afin que nous puissions, ensemble, coordonner nos efforts. C'est dans ces épreuves que nous devons montrer davantage notre solidarité et notre pouvoir de mutualisation envers tous. Nous demandons à Dieu de donner à tous ceux qui œuvrent pour l'Enseignement catholique la force, le courage et la grâce afin qu'ils continuent leur mission auprès des enfants dès que nos écoles rouvriront leurs portes.

*Frédéric Mourillon,
président de l'Udrogec GP*

Toute l'équipe de la Fnogec soutient l'Udrogec et invite le réseau à se serrer les coudes pour aider nos membres d'outre-mer.

Opération Urgence Antilles : le Sgec met en place un appel aux dons

Depuis le passage de l'ouragan Irma dans les Antilles, nous nous sommes questionnés et nous nous questionnons sur ce que nous pouvons faire pour aider les personnes qui, sur place, ont beaucoup perdu.

À travers l'opération « Urgence Antilles », l'Enseignement catholique de France se mobilise pour venir en aide aux établissements et aux communautés éducatives de l'île de Saint-Barthélemy (il n'y pas d'école catholique à Saint-Martin). Sur cette île, l'école Saint-Joseph et l'école Sainte-Marie scolarisent plus de 450 élèves, soit 50% des effectifs de primaire. Elles ont toutes les deux été touchées de plein fouet par l'ouragan.

L'opération « Urgence Antilles » se déroulera en deux temps :

- la campagne de collecte de dons, centralisée par « l'Œuvre des apprentis » ce qui permettra de délivrer des reçus fiscaux. Le Secrétariat général, l'Apel nationale et l'Ugsel s'associent pour conduire cette campagne ;

- l'affectation de l'argent récolté, selon les besoins identifiés par la DDEC de Guadeloupe, en lien avec l'Udrogec et l'Apel départementale. Il est trop tôt pour connaître précisément le niveau de destruction des bâtiments scolaires et des habitations des enseignants, des personnels et des familles. L'évaluation des besoins sera faite dans les semaines à venir.

Les dons sont à adresser à :

OPÉRATION URGENGE ANTILLES
Sgec
277 rue Saint-Jacques
75240 PARIS CEDEX 05

*Les chèques doivent être rédigés à l'ordre de :
« Œuvre des apprentis »*

Merci de le faire savoir autour de vous.

Conférence de presse de rentrée de Pascal Balmand

Retrouvez l'intégralité du discours ainsi que la vidéo de l'intervention du secrétaire général de l'Enseignement catholique [sur le site de la Fnogec](#) 1.

1. www.fnogec.org/communication/actualites/conference-de-presse-de-rentree-de-pascal-balmand

Publication d'un avis du Conseil national de l'alimentation sur la restauration scolaire

Le Conseil national de l'alimentation (CNA) a adopté en juillet dernier un Avis sur « Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire ».

Les objectifs de cet avis sont multiples :

- établir un état des lieux des principaux enjeux de la restauration scolaire – enjeux de santé publique, justice sociale, citoyenneté, développement économique, éducatifs et environnementaux ;
- donner des recommandations à destination des différents acteurs de la restauration scolaire ;
- et proposer des éléments de réflexion et des

pistes d'actions pour améliorer la restauration collective en milieu scolaire.

La Fnogec a participé au groupe de travail du CNA pour représenter les intérêts des Ogec de son réseau.

*Retrouvez plus d'informations sur le site internet de la Fnogec dans la rubrique "Restauration scolaire" : Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire*¹.



Clôture des comptes : de nouveaux modèles de comptes annuels sont applicables dès cette année

Après la mise à jour de la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'État intervenue en 2016, les Ogec disposent à présent de nouveaux modèles de comptes annuels pour l'arrêté des comptes au 31 août 2017. Ces modèles ont été validés par la commission comptabilité-gestion de la Fnogec. Les comptes annuels constituent l'information comptable réglementaire prévue par le Plan comptable général. Les modèles 2017 de comptes annuels des Ogec sont conformes

aux prescriptions comptables réglementaires tout en intégrant les éléments de personnalisation nécessaires pour traduire les spécificités sectorielles.

Les modèles de comptes annuels comprennent les documents suivants :

- le modèle de bilan ;
- le modèle de compte de résultat, qui est le document comptable réglementaire obligatoire ;
- le modèle d'annexe et les modèles de tableaux à intégrer dans l'annexe.

Afin de faciliter le passage des anciens modèles aux nouveaux modèles, un diaporama de présentation des modèles 2017 de comptes annuels des Ogec a été réalisé : il explique les raisons de la mise à jour et fait un panorama des évolutions intervenues au niveau du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Pour télécharger les modèles de comptes annuels ainsi que le diaporama explicatif : www.fnogec.org/comptabilite-gestion/modeles-de-comptes-annuels-2017.



Webinars : ne manquez pas nos prochains rendez-vous !

Michel Quesnot, président de la Fnogec, interviendra dans le cadre d'un webinar spécial sur les contrats aidés et les charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur les Ogec. Il invite tous les présidents d'Urogec, d'Udogec et d'Ogec à réfléchir sur des pistes de solutions en lançant une enquête nationale auprès du réseau.

Intitulé : « *Alourdissement des charges des Ogec et contrats aidés : quelles actions pour nos écoles ?* »

Date : 12 octobre 2017

Heure : 11 h 30

Durée : 30 mn

Animateur : Michel Quesnot, président de la Fnogec.

Pour vous inscrire :

<https://form.jotformeu.com/72672166071355>

NB : il n'y aura pas de replay disponible pour ce webinar.

Le pôle Économie-gestion assurera un webinar qui portera sur la mise en place du registre public d'accessibilité rendu obligatoire par la loi à compter du 30 septembre 2017 (cf. p. 8). Cette conférence vous donnera les clés pour vous aider à remplir le modèle de registre développé par la Fnogec pour les établissements catholiques d'enseignement.

Intitulé : « *Registre public d'accessibilité : comment vous conformer à vos obligations ?* »

Date : 17 octobre 2017

Heure : 11 h 30

Durée : 45 mn

Animateur : Sophie Pouverreau, juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec.

Pour vous inscrire :

<https://form.jotformeu.com/72573117871359>

1. www.fnogec.org/comptabilite-gestion/restauration-scolaire/les-enjeux-de-la-restauration-collective-en-milieu-scolaire

Recrutement de bénévoles : de quelle liberté dispose l'Ogec ?

L'Ogec dispose d'une totale liberté pour recruter des bénévoles et œuvrer au service de l'école qu'il gère. L'adhésion d'un nouveau membre demande du discernement pour vérifier si ses valeurs sont en adéquation avec le projet éducatif de l'école et si son engagement est réellement bénévole.



© CC0 Public Domain / Pixabay.com

Les statuts type de l'Ogec attirent l'attention des administrateurs d'Ogec à ce sujet. En effet l'article 7 précise que « *tout membre d'Ogec s'interdit directement ou indirectement de traiter des travaux ou des transactions entre l'établissement où il est administrateur et l'entreprise où il possède à titre direct ou indirect des intérêts qui pourraient influencer ou paraître influencer sur la manière dont il s'acquitte de ses fonctions et sur les responsabilités qui lui ont été confiées par l'Ogec. Ces dispositions s'appliquent également à tous les professionnels rémunérés par l'Ogec comme les architectes, avocats, experts-comptables...* » Il est possible qu'un salarié de l'agence bancaire où l'Ogec a son compte devienne membre puis administrateur de l'Ogec. De même, un charpentier peut devenir membre puis administrateur d'Ogec, tout en répondant à un appel d'offre de travaux lancés par l'Ogec.

■ La transparence, gage de l'engagement bénévole

Ces situations ne seront pas ambiguës dès lors que la transparence sera faite sur les liens économiques de cette personne lors de la passation d'un contrat par l'Ogec. Il convient simplement de rédiger une convention dont la transmission à l'Udogec, et éventuellement au commissaire aux comptes, assurera la transparence de la situation. En effet, ce qui est à redouter, c'est le secret qui masque des manœuvres lucratives au profit d'administrateurs qui sont censés être bénévoles.

Ce type de convention est qualifiée de « règlementée¹ », elle établit la transparence financière de l'opération qui pourrait remettre en cause la non-lucrativité de l'Ogec en avantageant un des dirigeants bénévoles. Cette convention explicite qu'une procédure d'appel d'offres a été organisée pour la réalisation de ses travaux, et que l'administrateur qui a répondu comme prestataire n'a pas participé au choix de l'entreprise. La convention doit décrire l'objet du marché, ses conditions financières et sa durée. La transmission à l'Udogec ou à l'Urogec de ces conventions règlementées est prévue à l'article 14 des statuts type de l'Ogec. Deux types de conventions règlementées ont été élaborées, l'une vise un marché ponctuel (exemple : un marché d'équipement), l'autre des prestations de longue durée (exemple : un compte dans une banque²).

Anne Barré, juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec



Comment financer votre parc informatique ?

■ Ma mairie peut-elle verser une subvention à mon école pour financer l'achat d'ordinateurs ?

Oui ! Si votre mairie ou votre communauté de communes est compétente en matière scolaire, elle peut verser cette subvention, tout comme votre conseil départemental peut le faire pour votre collège, et votre conseil régional pour votre lycée.

En effet l'article L 442-16³ du Code de l'éducation prévoit expressément que ces collectivités

territoriales puissent financer ces acquisitions d'équipements numériques.

Limite : son montant ne doit pas excéder l'effort que fait la collectivité dans ce domaine pour ses établissements d'enseignement public. Ce financement relève de la subvention et non du forfait. En revanche, le coût des abonnements internet ou liés à d'autres bases informatiques représente une dépense éligible au forfait communal.

Anne Barré,
juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec

1. Les conventions règlementées sont visées par la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.
2. Rapprochez-vous de vos Unions départementales ou régionales pour obtenir ces modèles de convention règlementée.
3. **Article L442-16 du Code de l'éducation :** « Les collectivités territoriales peuvent concourir à l'acquisition d'équipements informatiques par les établissements d'enseignement privés ayant passé avec l'État l'un des contrats prévus aux articles L442-5 et L442-12 sans que ce concours puisse excéder celui qu'elles apportent aux établissements d'enseignement publics dont elles ont la charge en application des articles L212-4, L213-2 et L214-6. »

Responsabilité des dirigeants : pourquoi et comment signer le bon contrat ?

Un dirigeant d'association peut voir sa responsabilité engagée devant les juridictions civiles, pénales, dans le cadre de ses fonctions actuelles ou passées au sein de l'association. Ceci est valable même s'il est bénévole. Quels sont les risques réels ? Que propose l'assureur ? Tour d'horizon en quelques questions.

■ Comment sont assurés les dirigeants d'associations ?

Le contrat « **Responsabilité civile des dirigeants** » permet de sécuriser l'engagement du dirigeant, bénévole ou salarié. Il est souscrit par l'association agissant en tant que « personne morale » pour couvrir la responsabilité personnelle du dirigeant « personne physique ». L'assureur interviendra donc pour le défendre en tant que personne physique. Ce contrat est indispensable pour apporter une sécurité aux dirigeants.

■ Qui peut mettre en jeu la responsabilité des dirigeants ?

Toutes les personnes qui s'estiment lésées, physiques ou morales, peuvent mettre en cause la responsabilité personnelle des dirigeants : l'association elle-même, les autres dirigeants, les salariés, les tiers (fournisseurs, prestataires de service, créanciers, administration, Sécurité sociale...).

■ Que peut-on reprocher au dirigeant ?

Les motifs de mise en cause relèvent de trois catégories :

- non-respect des statuts (non-respect de l'objet social, dépassement des pouvoirs des organes de direction...);
- infractions aux dispositions législatives et réglementaires (non-respect des lois, des règlements en matière fiscale...);
- fautes de gestion, etc.

■ Que couvre le contrat d'assurance ?

Lorsque la responsabilité personnelle du dirigeant est mise en cause, l'assureur prend en charge sa défense. Les garanties principales du contrat sont :

- la prise en charge des frais de défense civile, pénale et administrative du dirigeant personne physique ;



- la couverture des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile ; la responsabilité pénale n'étant pas assurable, seuls les frais de défense peuvent être couverts. **Mieux vaut choisir un contrat qui ne nécessite pas d'établir une liste nominative de dirigeants, afin d'éviter tout oubli éventuel et une gestion administrative lourde (mise à jour des listes).**

Pour un meilleur accompagnement du dirigeant, le contrat peut être complété par des garanties telles que :

- protection juridique (conseil, validation juridique des contrats, frais de garde à vue) ;
- assistance (aide-ménagère, garde des enfants, véhicule, aide psychologique par téléphone...).

Bon à savoir : mieux vaut choisir un contrat qui ne nécessite pas d'établir une liste nominative de dirigeants, afin d'éviter tout oubli éventuel et une gestion administrative lourde (mise à jour des listes).

Article réalisé en collaboration avec la **Mutuelle Saint-Christophe**, partenaire de la **Fnogec**
www.saint-christophe-assurances.fr



Urogec & Udogec : souscrivez à un contrat groupe

L'Enseignement catholique propose dans certains départements et régions une mise en place mutualisée du contrat « **Responsabilité civile des dirigeants** ». Ainsi, bon nombre d'Udogec et d'Urogec ont souscrit un contrat groupe intégrant l'ensemble des Ogec sur leur territoire. Parfois, ce contrat est étendu à d'autres structures de l'Enseignement catholique. Outre l'aspect économique, ce choix permet également d'apporter une sécurité à l'ensemble des dirigeants et ce, quelle que soit la taille de leur Ogec.



Enquête nationale sur les charges et les ressources des Ogec

Lors du conseil d'administration de la Fnogec du 15 juin dernier, Michel Quesnot, président de la Fnogec, a proposé aux administrateurs que les Urogec et les Udogec remontent toutes les données économiques liées aux Ogec de leurs territoires. Nous cherchons en effet à réaliser un inventaire chiffré par région et par élève pour avoir une base commune de comparaison des nouvelles charges pesant sur les établissements, et parallèlement, à recenser toutes les idées de solutions concrètes que vous pourriez être en mesure de leur proposer pour y faire face.

Notre objectif est de produire, avant la fin de l'année civile, un document de synthèse qui puisse participer (côté Ogec) à la réflexion conduite par le secrétaire général de l'Enseignement catholique sur le modèle économique des établissements.

Nous partons du constat que dans un contexte de réduction des financements publics (forfait communal, subventions, taxe d'apprentissage pour l'enseignement technologique, disparition des CUI/CAE), des charges en constante augmentation pèsent sur les établissements, fragilisant ainsi les plus petites écoles. Nous vous invitons à réfléchir sur les moyens d'augmenter et/ou de diversifier les ressources des établissements, ou d'en diminuer les charges (économies réalisées via la mutualisation d'achats par exemple) afin d'éviter que la seule solution ne soit l'augmentation des frais de scolarité qui sera contraire à nos principes de fonctionnement. Tous les présidents d'Urogec et d'Udogec sont invités à répondre à ce questionnaire. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos unions départementales ou régionales pour partager les bonnes solutions que vous développez dans votre Ogec pour surmonter cette difficulté économique.

Indices : une application indispensable

Que vous cherchiez une lecture plus immédiate de vos comptes annuels, que vous souhaitiez comprendre à quoi correspondent des indicateurs de gestion clés ou que vous cherchiez des pistes d'amélioration dans le pilotage économique de votre Ogec / établissement : Indices est votre solution.

→ **Indices répond à vos besoins!** Comment? En mettant à votre disposition un dossier de gestion, véritable outil d'aide à la décision avec des tableaux de bord et des représentations graphiques concernant l'évolution de ratios financiers et humains pertinents pour l'analyse de la situation de votre établissement. Indices propose également des fourchettes nationales afin de pouvoir situer votre établissement et identifier des zones à risque en termes de gestion.

→ **Indices va encore plus loin!** Pourquoi? Parce que l'application vous permet de pré-remplir la base de données économiques et sociales (BDES), à mettre à disposition des représentants du personnel de votre établissement et vous propose des ponts avec les autres applications Fnogec (appli Prévisionnel et appli Immobilier)

→ **Indices consolide les comptabilités des Ogec** afin de renseigner un **observatoire économique national**¹, seule base de données pertinente qui permet de mener des négociations de salaire au niveau de la branche (NAO ou négociation annuelle obligatoire) et des négociations de forfaits sur un historique légitime et représentatif.

■ Indices : comment ça marche ?

Par intégration automatique de vos logiciels de paie et de comptabilité, complétée par un module extracomptable, Indices permet d'obtenir :

- des comparaisons avec les moyennes départementales, régionales et nationales ;

- un autodiagnostic sous forme de dossier complet incluant les états de synthèse de fin d'exercice ;

- des tableaux d'indicateurs de gestion avec l'évolution des charges, des ressources, la structure financière et la situation patrimoniale ;

1. www.fnogec.org/comptabilite-gestion/Observatoire-economique-et-social

- des analyses sur les tarifs (contribution famille, restauration, etc.);
- des comparaisons des financements publics, répartition du personnel par fonction, etc.

■ **Indices : des évolutions en cours de développement**

La Fnogec a mis en place un groupe de travail Indices dans le but de faire évoluer l'outil en accord avec les besoins et les remontées du terrain. Plusieurs territoires sont représentés par leur référent Indices ou responsable de gestion et le groupe de travail accueille ponctuellement des invités extérieurs.

■ **Le groupe Indices en 2017 :**

- Frédéric Génichon – Centre
- Nathalie Simphal – Midi-Pyrénées
- Brigitte Perdrix – Île-de-France
- Julien Le Strat – Bretagne
- Philippe Gendry – Rhône-Alpes
- Frédéric Hul – Fnogec
- Fabienne Riom – Fnogec

Une enquête a été diligentée en juin auprès des référents Indices attachés aux Udogec et aux Urogec afin d'identifier les pistes attendues des utilisateurs pour un déploiement le plus important possible du logiciel parmi nos établissements, au-delà des 60% actuellement enregistrés. **C'est parce que l'amélioration de l'outil et l'organisation de formations sont arrivées comme premiers facteurs susceptibles de motiver l'ensemble des Ogec à utiliser l'appli Indices que le pôle SI et le pôle gestion en ont fait leur priorité.**

■ **Découvrez une navigation et une arborescence plus intuitives**

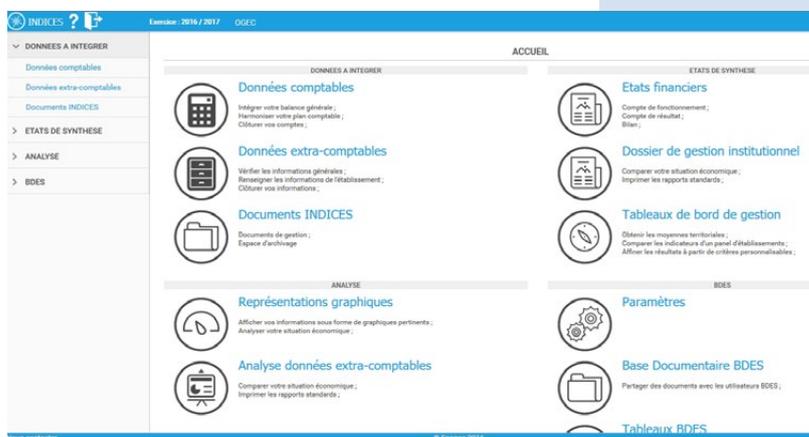
Des écrans plus simples :

- avec une partie « données à intégrer » (balance comptable et données extracomptables);
 - et les parties « états de synthèse » et « analyses ».
- Dans les états de synthèse, vous trouverez :
- les nouveaux états financiers validés par la Fnogec;
 - le dossier de gestion institutionnel;
 - et les tableaux de bord de gestion avec les principaux indicateurs de gestion.

Dans « analyses », vous trouverez :

- les représentations graphiques des analyses sélectionnées;
- l'analyse des données extracomptables.

Vous trouverez également des restitutions immédiates et interactives contenant des clés de lecture sur certains indicateurs, leur méthode de calcul et la possibilité de zoomer pour obtenir plus de détail sur un indicateur.



Page d'accueil de l'application Indices, une navigation et une arborescence plus intuitives.



Exemple de photographie du budget de fonctionnement d'un Ogec.

■ **Des fonctionnalités améliorées**

- Indices devient multi-plans comptables : l'ancienne nomenclature est conservée, et à partir de l'exercice en cours, la nouvelle nomenclature est mise en place;
- l'harmonisation des comptes peut être enregistrée au fur et à mesure;
- un accès facilité pour les chefs d'établissement grâce à leur code Gabriel.

Une mise à jour de la nomenclature comptable présentée à la journée gestion 2016 et une mise à jour des nouveaux modèles d'états financiers sont prévues à partir de novembre 2107.

■ **Indices : des formations à votre disposition**

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre d'Indices et de son analyse, vos référents Indices Udogec/Urogec sont formés depuis la rentrée, et un webinar ouvert à tous sera proposé en janvier 2018. N'hésitez pas à poser vos questions à votre Udogec.

Fabienne Riom, chargée de mission Indices, pôle Économie-gestion de la Fnogec

ACCESSIBILITÉ

Le registre public d'accessibilité, une nouvelle obligation pour les ERP

À compter du 30 septembre 2017, les gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) doivent mettre à la disposition du public un document appelé « registre public d'accessibilité » (cf. Arc boutant n° 573 et site Fnogec). L'objectif de ce registre est de permettre à tout le monde de prendre facilement connaissance des prestations offertes dans l'établissement scolaire et leur degré d'accessibilité.



© WavebreakMediaMicro - stock.adobe.com

Afin d'aider les établissements catholiques d'enseignement à remplir ce document, le groupe technique « locaux scolaires » de la Fnogec (GTLS) a développé **un modèle de registre personnalisé**¹. Ce document se veut simple, tant dans sa compréhension que dans son élaboration. Le but recherché par le législateur n'est pas de faire peser sur les établissements de nouvelles contraintes, mais simplement de fournir au public l'ensemble des documents déjà produits par l'établissement et de lui en faciliter la lecture. **Ce registre est avant tout un outil de communication entre l'établissement scolaire et les familles.**

Le registre public d'accessibilité peut être facilement créé à partir de l'application Immobilier de la Fnogec, disponible gratuitement à partir du portail Isidoor: www.isidoor.org. Si l'établissement scolaire n'a pas encore accès à cette application sécurisée, il existe deux méthodes pour obtenir vos identifiants :

- si vous êtes un chef d'établissement, vous pouvez désormais utiliser vos codes Gabriel (Ange 1D/2D) à partir de ce portail :

www.isidoor.org

- dans les autres cas, vous pouvez contacter votre Udogec/Urogec ou remplir le formulaire accessible depuis le portail des applis web et cliquer sur « Obtenir mes identifiants ».

L'application Immobilier s'organise autour de plusieurs modules, indépendants les uns des autres (l'intégralité des modules n'a pas à être obligatoirement complétée) :

- état des lieux ;
- sécurité (suivi de la sécurité des bâtiments, tableau des vérification réglementaires, notifications des échéances ...);
- Ad'AP (identification et suivi des travaux programmés dans l'Ad'AP) ;
- registre d'accessibilité ;
- dossier permanent (bibliothèque numérique) ;

1. www.fnogec.org/immobilier/accessibilite-handicape/registre-public-accessibilite

- calendrier (consultation des échéances des contrôles réglementaires ou des travaux programmés).

Dans un premier temps, vous pouvez donc choisir de n'utiliser que le module « Registre d'accessibilité ». Ce dernier donne accès au modèle de registre proposé par la Fnogec. Il permet de créer un registre unique par Ogec ou l'édition d'un registre par établissement (unité pédagogique ou site géographique), y compris lorsque ce dernier comprend plusieurs ERP.

■ **Ce registre est organisé en deux parties :**

1. des fiches informatives qui synthétisent les informations essentielles sur l'établissement scolaire et l'ensemble des ERP qui le compose. Il s'agit d'un formulaire au format PDF, à télécharger et à remplir en ligne ;
2. des pièces administratives relatives à l'accessibilité.

Ces pièces ont déjà été produites par le gestionnaire à l'administration (lors du dépôt d'Ad'AP, de la réalisation de travaux...) ou fournis par l'administration (arrêtés préfectoraux accordant les dérogations).

Pour aider les établissements scolaires à compléter le modèle de registre, la Fnogec organise un webinar le 17 octobre 2017 (cf. p. 3). À défaut de pouvoir

participer à ce webinar, **un guide d'utilisation est disponible**¹ sur le site de la Fnogec ainsi que sur l'application Immobilier, et le "replay" du webinar sera accessible sur notre chaîne **YouTube**².

Le registre public d'accessibilité est public et s'adresse donc à tout le monde, contrairement au registre de sécurité existant dans les établissements. Il doit être consultable sur place, au principal point d'accueil accessible de l'ERP, que ce soit au format papier (classeur, porte-document, etc.) ou numérique. À titre alternatif, si l'ERP dispose d'un site Internet, il est pertinent de mettre en ligne le registre, dans une rubrique dédiée. L'intérêt du format numérique est de permettre aux personnes intéressées de consulter ce registre en amont d'un déplacement.

Que la communication soit organisée en version papier ou numérique, le personnel d'accueil doit être en capacité d'informer toute personne sur les modalités d'accessibilité aux différentes prestations de l'établissement.

N'oubliez pas que ce registre doit régulièrement être mis à jour pour permettre au public de connaître la situation d'accessibilité de l'établissement, notamment à la suite des réalisations de travaux, des maintenances des équipements ou encore de la formation des personnels.

*Sophie Pouverreau,
juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec*

1. www.fnogec.org/immobilier/accessibilite-handicape/registre-public-accessibilite
2. Chaîne YouTube : www.youtube.com/user/FNOGEC

SYSTEMES D'INFORMATION

Les applications de la Fnogec ont enfin un nom !

Depuis une dizaine d'années, la Fnogec et son réseau Udogec/Urogec ont construit des outils informatiques pour vous accompagner dans la mise en œuvre de certaines missions administratives. L'année dernière, ces outils étaient devenus si nombreux que nous avons dû les fédérer au sein d'un portail pour vous en faciliter l'accès.

Jusqu'à présent, ce portail n'avait pas de nom. Il a donc fallu lui trouver un nom qui soit porteur de sens et fédérateur puisque certaines applications (Social, BDES) sont pilotées par le Collège employeur, d'autres portées par le Cneap pour l'enseignement agricole (Indices, Pilotage), etc. Le nom qui a été retenu est **Isidoor** ! Les applications de la Fnogec sont désormais accessibles à l'adresse suivante : www.isidoor.org

■ **À votre avis, pourquoi ce nom ? Nous vous proposons plusieurs choix de réponses possibles :**

- parce que Isidoor a la même sonorité que le saint patron des utilisateurs de l'informatique, de l'Internet et des internautes (saint Isidore) ;

- parce que Isidoor est un jeu de mot en anglais ;
- parce que Isidoor est un personnage de dessin animé ;
- parce que Isidoor est un acronyme professionnel et sérieux ;
- parce que Isidoor est un prénom ;
- parce que Isidoor est une commune des Alpes maritimes.

Pour connaître la réponse, rendez-vous sur : www.isidoor.org/kezako

En espérant vous retrouver bientôt sur cette plateforme digitale dédiée à faciliter la gestion des établissements scolaires.



DOSSIER SPÉCIAL CENTRALES DE RÉFÉRENCIEMENT ASSOCIATIVES

Mutualisez vos achats et faites des économies !



■ Qu'est-ce qu'une centrale de référencement associative ?

L'objectif d'une centrale de référencement est de proposer à ses adhérents des conditions tarifaires négociées auprès de fournisseurs, grâce au potentiel d'achats que représente l'ensemble de ses adhérents. Son caractère associatif garantit une volonté de négocier des tarifs intéressants exclusivement au profit de ses adhérents puisque les excédents réalisés par la centrale sont réinvestis à leur profit.

■ Quelles sont les centrales de référencement associatives identifiées par la Fnogec ?

■ En Bretagne

En Bretagne, il existe des centrales de référencement associatives dont l'offre de produits et de services est conçue spécialement pour les établissements catholiques d'enseignement : les **Groupements d'achats de l'Enseignement libre** (GAEL). Les GAEL, au service des établissements implantés en Bretagne, référencent beaucoup de fournisseurs locaux.



www.gael29.com
www.gael35.org
www.gael56.org

■ Et pour le reste de la France ?

Il existe deux centrales de référencement associatives comptant déjà des Ogec parmi leurs adhérents depuis une dizaine d'années : **Apogées** et **U.N.ADERE**. Historiquement au service des acteurs du secteur social et médico-social, leur offre est aujourd'hui proposée à tous les acteurs associatifs de l'Économie sociale et solidaire. La Fnogec et les organisations professionnelles de chefs d'établissement ont travaillé l'année dernière avec ces centrales pour que leur offre de produits et de services soit adaptée aux besoins en achats d'un Ogec. Des fournisseurs sont donc proposés pour toutes les familles d'achats significatives.



MUTUALISONS L'EXPERIENCE

+ 4500 adhérents

www.apogees-ess.org



Union Nationale ADERE
" le réseau d'achat partagé "

+ 4000 adhérents

www.unadere.fr

« 100 % des établissements recommanderaient Apogées et U.N.ADERE à un autre établissement pour optimiser ses achats.* »

* Résultats de l'enquête de satisfaction réalisée par la Fnogec en mai 2017 auprès de 28 Ogec adhérent à Apogées ou à U.N.ADERE.

Témoignages

« Très bon rapport qualité/prix pour un établissement de taille petite ou moyenne qui n'a pas de service achats. »

Odile Bertrand, attachée de gestion au collège du Sacré-Cœur à Annonay (adhérent Apogées).

« Pour une cotisation annuelle très faible, j'ai accès à des tarifs très avantageux. Finis les commerciaux intempestifs ! J'ai gagné un temps précieux et fait de réelles économies... »

M. Veysset, attaché de gestion de l'Institution Sainte-Louise-de-Marillac à Montluçon (adhérent Unadere).

« J'aime leur mode de fonctionnement associatif, leur transparence sur les tarifs (pas de marge arrière) et cette liberté qui me permet d'acheter chez un fournisseur référencé par la centrale ou non. »

M. Rahal, intendant du lycée Don-Bosco à Lyon (adhérent Apogées).

■ Pourquoi adhérer à une centrale de référencement associative ?

■ **Offre adaptée aux achats d'un Ogec** : l'adhésion vous donne accès à toutes les familles d'achats et à toutes les conditions tarifaires négociées par la centrale auprès de ses fournisseurs.

■ **Liberté de choix et adhésion non exclusive** : vous ne vous engagez ni sur des volumes ni sur des quantités ni sur des familles d'achats, vous restez acteur et décideur de votre politique d'achat interne. Vous restez libre d'acheter auprès du fournisseur de votre choix, même s'il n'est pas référencé par la centrale.

■ **Économies mesurables** : de 5 % à 30 % d'économies en fonction des familles d'achats grâce à la mutualisation des adhérents.

■ **Transparence des prix** : les prix affichés sont des prix nets, il n'y a pas de remises de fin d'année reversées aux adhérents en fin d'année.

■ **Coût d'adhésion très faible** : 50 euros par an et par point de livraison pour U.N.ADERE, 110 euros par an pour Apogées, variable en fonction de la

taille de l'établissement et du département pour les Gael.

■ **Conseil et accompagnement** : quelle que soit votre situation géographique, un chargé de mission vous aidera à améliorer vos achats et à bien choisir vos fournisseurs (mises en concurrence, études comparatives, etc.).

■ **Équité de traitement** : tous les adhérents bénéficient des conditions négociées par la centrale, quelle que soit la taille de leurs structures.

■ **Gouvernance associative** : vous adhérez à une association, vous pouvez donc participer à la vie associative et émettre des souhaits dans le choix des fournisseurs référencés.

■ **Gain de temps** : la sélection de fournisseurs et de prestataires de services de qualité par des experts en achats vous fera gagner un temps inestimable.

■ Est-il possible d'adhérer à plusieurs centrales de référencement ?

Les centrales Apogées et U.N.ADERE présentées dans cet article le permettent. Dans la pratique, la **Fnogec vous recommande cependant l'adhésion exclusive à une centrale de référencement associative** car elle compte sur le potentiel d'achats de l'ensemble de ses adhérents pour négocier des tarifs avantageux auprès de ses fournisseurs, toutes familles d'achats confondues.

Si vous adhérez à une autre centrale, cela dépendra des clauses de votre contrat d'adhésion. Vérifiez les conditions particulières d'adhésion du contrat actuellement en vigueur. Si le contrat d'adhésion inclut une clause d'exclusivité, celle-ci ne porte **que** sur les familles d'achats que vous avez sélectionnées.

Contacts Fnogec :

Clarisse Walckenaer, chargée de mission, pôle Économie-gestion de la Fnogec,

c-walckenaer@fnogec.org

Caroline Vanlerberghe, responsable du pôle Économie-gestion de la Fnogec,

c-vanlerberghe@fnogec.org.

Clarisse Walckenaer, chargée de mission, pôle Économie-gestion de la Fnogec

Chaque mois, une nouvelle rubrique «Le rendez-vous des achats» vous proposera un article pour vous aider à optimiser vos achats.



© CCO Creative Commons/Visualhunt.com



La mutualisation associative au service des OGEC

APOGÉES est un réseau associatif national de mutualisation au service de l'Economie Sociale et Solidaire depuis plus de 30 ans. Il soutient ses 4500 adhérents (secteurs médico-social, social, enseignement, tourisme social..) dans l'optimisation de leur gestion et leurs budgets pour améliorer les services rendus aux personnes qu'ils accueillent.

Les expertises du réseau APOGÉES

■ Le conseil en stratégie de gestion

- . Construction du positionnement politique et stratégique des organisations
- . Amélioration des qualités de prestations
- . Évaluations en gestion des risques : organisationnels, réglementaires, professionnels (DUERP) et psychosociaux (RPS)

■ Les solutions achats

- . Accompagnement et structuration de la fonction achat
- . Suivi personnalisé de vos achats
- . Références et négociations des conditions commerciales dans tous les domaines d'achats (300 fournisseurs)

Partenariat FNOGEC & APOGÉES

La FNOGEC et APOGÉES ont travaillé ensemble sur un référencement de familles spécifiques aux besoins des OGEC.

Des économies potentielles

Parmi les 110 domaines de dépenses négociés chaque année

- Fournitures de bureau et fournitures scolaires : entre 20 et 30% d'économies possibles
- Produits d'entretien : entre 20 et 30% d'économies potentielles
- Vérifications réglementaires : entre 15 à 35% d'économies éventuelles
- Photocopieurs : solutions d'optimisation du matériel existant ou remplacement par du matériel de nouvelle génération

Des économies de fonctionnement

- Gain de temps
- Equipe APOGÉES à votre service
- Outil en ligne



APOGÉES en quelques chiffres

- 1** réseau national associatif
- 30** années de mutualisation
- +4500** adhérents
- 52** OGEC adhérents
- 110** domaines d'achats dont les familles de produits nécessaires aux besoins des OGEC
- 10 à 40 %** d'économies mesurables

En adhérant au réseau APOGÉES, vous décidez de faire partie d'une organisation solidaire de regroupement d'achats. Vous êtes acteur et décideur de cette mutualisation en participant aux commissions de référencements.

Contact OGEC
Eric LUNE - Directeur Réseaux Nationaux
 eric.lune@apogees-ess.org
 06 82 54 68 54
 66, cours Charlemagne - 69002 Lyon

www.apogees-ess.org

Centrale de Référence Associative
au service de l'Économie Sociale et Solidaire

QUI SOMMES-NOUS ?

U.N.ADERE est une centrale de référencement associative composée d'associations régionales : les ADERE. Elle sélectionne des fournisseurs et négocie des conditions d'achat pour le compte de ses adhérents, acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

Ses membres bénéficient ainsi d'un référencement large, qualitatif et compétitif. Par la non-lucrativité du réseau ADERE, les adhérents retrouvent les fondements associatifs et les valeurs qui les animent.

NOS VALEURS

ÉQUITÉ DE TRAITEMENT

L'ensemble de nos adhérents bénéficie des conditions négociées, quelles que soient la taille de leur structure et leur situation géographique.

LIBERTÉ DE CHOIX

Nos adhérents ne s'engagent pas sur des volumes, ni sur des quantités, ils restent décideurs et acteurs de leur politique d'achat interne. Notre offre est proposée et non imposée.

INTÉGRITÉ

Les décisions relatives aux référencements des fournisseurs sont prises collégalement en Conseil d'Administration de l'Union Nationale, constitué par les Présidents de chaque ADERE.

IMPLICATION

Nos adhérents peuvent s'engager dans la vie associative du réseau en siégeant au Conseil d'Administration de l'ADERE de leur région ou en devenant coordonnateur bénévole.

POURQUOI ADHÉRER ?

- ✔ Plus de **4 000 adhérents**
- ✔ Tarifs négociés auprès de **100 fournisseurs référencés** pour répondre aux besoins de votre établissement (consommables, matériels, services et denrées alimentaires)
- ✔ **25 % d'économies** en moyenne
- ✔ **Gain de temps** grâce aux négociations
- ✔ **Présence locale, régionale et nationale**
- ✔ **Conseil et accompagnement de proximité** : mises en concurrence, études comparatives (produits, services, tarifs, contrats de maintenance, investissements...)
- ✔ **Portail de commande en ligne**
- ✔ **Liberté et autonomie** dans la gestion de vos achats

**PHOTOCOPIEURS - ASSURANCES - VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES - ÉNERGIE (GAZ, ÉLECTRICITÉ...)
FOURNITURES DE BUREAU - FOURNITURES SCOLAIRES - ALIMENTAIRE...**



PLUS DE **100** FOURNISSEURS

PLUS DE **60** GAMMES

Une question ? Un besoin ? Un projet ?

L'équipe U.N.ADERE vous renseigne

Tél. : 04 73 19 01 51 Email : accueil@unadere.fr

11 rue Patrick Depailler - La Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND

Les GAEL



En Bretagne, des centrales de référencement associatives à vocation locale : les GAEL

Depuis 1985, les établissements catholiques d'enseignement de Bretagne se sont engagés dans une démarche de mutualisation de leurs achats.



Une ambition

Il existe trois centrales de référencement constituées sous forme d'associations qui ont pour ambition d'apporter à tous les établissements de l'Enseignement catholique de Bretagne une offre compétitive, qualitative et innovante, au juste prix, de produits, de services et de prestations, par la mise en œuvre d'une politique de référencement concertée :

- ➔ Le GAEL 29-22 dans le Finistère et les Côtes d'Armor : www.gael29.com
- ➔ Le GAEL 35 en Ille-et-Vilaine www.gael35.org
- ➔ Le GAEL 56 dans le Morbihan www.gael56.org

Des valeurs

Ces GAEL sont des organisations coopératives souples et réactives qui se reconnaissent dans les valeurs suivantes :

- ➔ **Solidarité.** Le poids économique du collectif permet à tous les établissements, quelle que soit leur taille, de bénéficier des conditions d'achats les plus avantageuses.
- ➔ **Économie.** Des produits et des services négociés au juste prix. Un partenariat gagnant-gagnant avec les fournisseurs. Un budget optimisé et maîtrisé pour les établissements.
- ➔ **Proximité.** Des GAEL à l'écoute des établissements pour répondre au mieux à leurs attentes et leurs besoins.
- ➔ **Qualité.** Une démarche de qualité dans le respect de l'économie régionale et de l'environnement.
- ➔ **Participation.** Une politique de référencement concertée.
- ➔ **Liberté de choix.** Chacun est libre d'utiliser les services du GAEL.

Dans l'environnement économique actuel et en période de nécessaire contrôle des dépenses, les GAEL, émanations de l'enseignement catholique breton, sont de vrais outils de maîtrise des coûts et de conseil entièrement dédiés aux établissements de Bretagne.

Contacts :



- ➔ **GAEL 22-29 :**
Gaëlle Garcia,
contact@gael29.fr



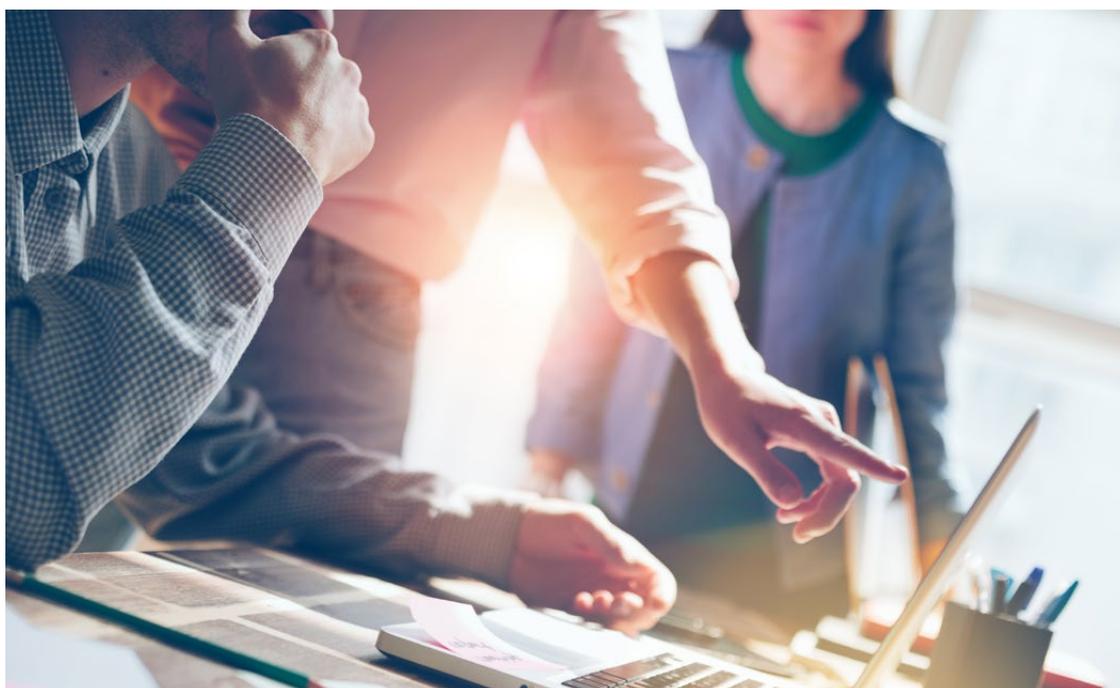
- ➔ **GAEL 35 :**
Bernard Le Neindre,
gael35@enseignement-catholique.bzh



- ➔ **GAEL 56 :**
Corinne Le Normand,
corinne.lenormand@enseignement-catholique.bzh

Coordinateur de vie scolaire : vers un nouveau métier...

S'il est un point qui nous a semblé important dans ce nouveau référentiel, c'est bien l'animation de l'équipe de vie scolaire. En reprenant le sens littéral du mot animation, on voit se dégager toute l'importance de la vie scolaire au sein de laquelle le coordinateur aura à insuffler un esprit.



© mooshny - stock.adobe.com

Ainsi, il fallait tendre vers un nouveau métier, entre l'éducateur de vie scolaire (EVS) et le responsable de vie scolaire. Un nouveau métier qui permette à cette cheville ouvrière de l'établissement de construire du sens. Les candidats à ce poste de coordinateur de vie scolaire (CQP) sont soit des EVS aspirant à de nouvelles fonctions ou appelés par leur établissement à exercer de nouvelles responsabilités, soit des coordinateurs déjà en poste. La formation leur permet d'acquérir les outils pour construire leur identité professionnelle et se sentir légitimes dans leur fonction pour ceux qui l'exercent déjà. Pour l'ensemble des stagiaires l'analyse et le maniement de concepts clés leur permettent d'enrichir et d'éclairer leur pratique de terrain. Ils se sentent ainsi, à l'issue de la formation, à l'aise dans la relation d'équipe et avec l'ensemble des membres de la communauté éducative.

En outre, durant le cursus ils auront pu tisser un réseau professionnel avec les autres stagiaires et les personnels qui les ont accueillis dans les établissements de stage. Fidèles à l'esprit des pères maristes qui, en créant l'Ares, voulaient

promouvoir les personnels de l'Enseignement catholique et particulièrement les personnels de vie scolaire, nous avons voulu, en répondant à l'appel d'offre, mettre en adéquation les aspirations des stagiaires avec les contenus pédagogiques du référentiel et les besoins des établissements, en lien avec les objectifs de la branche professionnelle.

En tant qu'organisme de formation, nous avons été amenés à réfléchir en équipe à la façon de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé de qualité. Au-delà, cette expérience nous aura permis un travail en équipe pluridisciplinaire qui contribue à enrichir les pratiques et à explorer de nouvelles techniques de formation afin de renouveler, nous aussi, nos pratiques à l'instar de ce que nous demandons aux stagiaires que nous accueillons.

*Pierre Santini,
secrétaire général de l'Ares*

*Sophie Rigollet,
responsable pédagogique/
formation CQP & coordinatrice
de vie scolaire pour l'Ares*



CQP Coordinateur de vie scolaire : carte d'identité d'une formation clé

Le CQP CVS permet de professionnaliser ses pratiques professionnelles dans le domaine de la vie scolaire en référence avec le référentiel de compétences et de certification établi par les partenaires sociaux de la branche EEP.

- **2015** : création par la CPN EEP Formation du CQP CVS avec une reconnaissance du CQP dans la Convention collective (SEP2015).
- **2016** : Inscription au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui donne une reconnaissance au niveau national et ouvre l'accès de la certification à la VAE*.
- **8 compétences** dans les domaines de l'animation d'équipe, la coordination d'activités, la conduite de projets d'activités.
- **94 candidats** inscrits au CQP CVS en partenariat avec 3 organismes de formation habilités (IFEAP, ARES et IFD).
- **2017** : premiers CQP CVS délivrés à 81 lauréats.



© CCBY-NC-SA Servicio de Comunicación Institucional / Visualhunt

Petit lexique

CQP : Le Certificat de qualification professionnelle est une certification créée et délivrée par la Branche professionnelle, via la Commission paritaire nationale de l'Emploi et de la Formation professionnelle (CPNEFP). Il atteste de la maîtrise de compétences liées à un métier. Le CQP n'est pas une formation. Il s'agit d'une certification de compétences et, à ce titre, il nécessite une évaluation. Une fois les compétences certifiées, la CPN EEP Formation délivre un « parchemin » qui atteste de la maîtrise des 8 compétences.

VAE : la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un processus qui permet de valoriser un parcours professionnel acquis par l'expérience (d'au moins 1 an en lien avec la certification visée) et d'obtenir un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La VAE se concrétise par la rédaction d'un dossier qui apporte la preuve

de l'expérience et des compétences ainsi que leur présentation devant un jury composé de professionnels. Pour toute information : www.collegeemployeur.org

Jury technique : le jury technique est la dernière étape des épreuves d'évaluation du CQP. Cette évaluation se déroule à l'oral devant un jury de professionnels qui n'a pas suivi les candidats pendant le parcours CQP.

Compte personnel de formation : depuis le 1^{er} janvier 2015, toute personne active peut ouvrir un Compte personnel de formation (CPF) sur un site Internet dédié : www.moncompteformation.gouv.fr

Ce compte est géré par la Caisse des dépôts et consignations et permet de cumuler des heures pour suivre certaines formations (pendant le temps de travail ou en dehors de celui-ci). Depuis le 1^{er} janvier 2017, le CPF est intégré dans un Compte personnel d'activité (CPA).



222 élèves du collège Notre-Dame de Billom soutiennent avec un grand cœur la candidature de la chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'Unesco.

© Gérard Fayet

Compte-rendu d'interview réalisée le 6 juin 2017 lors du jury CQP CVS à Lyon avec l'IFD

Sophie Rivière, candidate au CQP CVS en juin dernier, a accepté de s'entretenir avec Aurélie Delgove (administrateur CQP) concernant son parcours CQP et ses motivations.

Sophie Rivière est coordinatrice de vie scolaire au collège Notre-Dame de Billom dans le Puy-de-Dôme. En quatre ans, elle a obtenu les deux certificats de qualification professionnelle (CQP) de la Branche : le CQP EVS en 2015 et le CQP CVS en 2017. L'aboutissement de ces 2 parcours certifiants est à la confluence de la reconnaissance d'un métier, de la professionnalisation des pratiques quotidiennes et de la transférabilité des compétences acquises.

Sophie Rivière est infirmière de métier. Elle intègre en 2007 l'enseignement privé en présidant l'Apel du groupe scolaire Notre-Dame où sont scolarisés ses enfants. Le chef d'établissement lui confie progressivement des activités au sein de la vie scolaire (surveillance, animation) puis élargit ses missions pour couvrir au final l'ensemble des responsabilités de la vie scolaire de ce collège rural de 250 élèves.

■ Une nécessité : formaliser les pratiques du quotidien

Sophie Rivière ressent le besoin de formaliser de façon officielle ses pratiques acquises sur le terrain. Elle souhaite s'engager dans une action formative afin de pérenniser ses acquis mais aussi d'obtenir de nouvelles compétences. En surfant sur Internet à la recherche de formations dédiées à la vie scolaire, elle découvre que la Branche EEP a mis en œuvre un CQP et qu'un organisme dans la région lyonnaise, l'IFD, l'y prépare.

Le parcours CQP de Sophie Rivière débute en mars 2014 par le CQP EVS et se termine en juillet 2017 par le CQP CVS. Ces 4 années ont été riches de partages, d'expériences, notamment avec les

autres stagiaires, mais aussi d'actions pro-actives pour l'établissement. Le financement des parcours a été pris en charge par l'OPCA, le CQP CVS a été financé sur les fonds du Compte personnel de formation (CPF)*.

De façon opérationnelle, la formation au CQP CVS a permis à Sophie Rivière de mettre œuvre, au sein de son établissement, de nouveaux outils de communication comme un livret d'accueil regroupant le règlement intérieur, l'histoire du collège ou encore un mémento sur la vie scolaire.

Ce mémento, réalisé en concertation avec l'équipe, regroupe l'ensemble des activités du service et décrit les étapes quotidiennes de la vie scolaire. Il permet notamment de savoir comment gérer les absences du matin, de rappeler le règlement intérieur ou d'informer sur les retenues.

La démarche CQP entreprise par Sophie Rivière a permis de confirmer son attachement aux métiers de la vie scolaire, de prendre du recul sur sa posture pour affirmer sa maturité professionnelle et d'acquérir une reconnaissance au sein de son établissement.

■ Le CVS un métier au cœur de la vie scolaire

Écoute et dialogue sont au centre de la pratique professionnelle des CVS, tant avec les éducateurs qu'avec les enseignants, les parents et les élèves. Ils sont le relais qui permet l'encrage de la vie scolaire dans l'établissement.

*Aurélie Delgove,
coordinatrice formation et compétences
Collège employeur*

LE CARNET DE L'AB Nominations, départs et arrivées

Yannick Morisset, nouveau président de l'Urogec de Poitou-Charentes

A lors vice-président de l'Urogec de Poitou-Charentes, Yannick Morisset en a été élu président le mercredi 28 juin : il succède ainsi à Louis Simonneau. Toute l'équipe de la Fnogec se joint à l'Urogec pour le féliciter et lui souhaiter beaucoup de succès dans ses nouvelles missions.

Pour le contacter :
morisset.yannick@gmail.com

Udogec de Vendée : Wilfried Fournier s'envole vers de nouveaux horizons professionnels

Wilfried Fournier, adjoint délégué aux ressources humaines, a choisi de quitter l'Udogec de Vendée le 31 août 2017 pour s'engager dans une nouvelle voie professionnelle. Nous tenons à le remercier chaleureusement pour son engagement, son professionnalisme et son implication auprès des écoles de l'Enseignement catholique et lui souhaitons une belle continuation dans ses nouvelles responsabilités.

Udogec de Rennes : Anne-Cécile Renaud devient l'adjointe du directeur diocésain

Auparavant chef d'établissement du collège Saint-Joseph de Châteaubourg en Ille-et-Vilaine, Anne-Cécile Renaud a rejoint l'Udogec de Rennes en tant qu'adjointe au directeur diocésain. Elle sera particulièrement en charge des services administratifs et financiers ainsi que de la coordination de l'Udogec. Toute l'équipe de la Fnogec se joint à l'Udogec de Rennes pour l'accueillir chaleureusement au cœur de notre réseau et lui souhaiter pleine réussite dans ses nouveaux projets.

Pour la contacter : anne-cecile.renaud@enseignement-catholique.bzh

Un nouveau talent rejoint le pôle Systèmes d'information de la Fnogec



© Fnogec

Passionné d'informatique, Thomas Leclercq démontait et remontait ses premiers ordinateurs à l'âge de 6 ans. Depuis, ce jeune talent ultra méticuleux poursuit un objectif : rester au contact des ordinateurs.

Après s'être orienté vers un BTS SIO (Service Informatique aux Organisations) avec option SISR (Solutions d'Infrastructures, Systèmes et Réseaux), Thomas a rapidement été repéré par les groupes Compass, Richemont puis dernièrement Société Générale Corporate and Investment Banking. Ils ont ainsi pu bénéficier

de ses compétences qui lui ont permis de relever leurs challenges en termes de relation client et de solutions technologiques, tout en jonglant avec des situations d'urgence.

La Fnogec et le Collège employeur lui confient aujourd'hui de nouvelles missions : depuis le 1^{er} septembre, Thomas a rejoint l'équipe de Frédéric Hul pour accompagner le réseau sur les applis web. Il aura particulièrement en charge la supervision des demandes d'assistance et la coordination des conseillers techniques territoriaux, la gestion de la communication avec les utilisateurs (mise à jour des bases de connaissances, reporting, etc.) et l'analyse des demandes d'évolution en lien avec les chefs de projet et les équipes

de développement. En travaillant avec lui, vous découvrirez très vite l'homme patient, serviable et astucieux qui se cache derrière le talent numérique.

Les compétences de Thomas ne s'arrêtent pas là. Fanatique de musique, il vibre aux rythmes du jazz, du blues, de l'électro, du rock et de la pop en passant par le rap, le hip-hop ou encore le funk: le genre musical n'a pas de frontières pour lui. Sa sensibilité musicale lui permet de maîtriser la

batterie, la guitare et le piano : il crée, compose et produit sa propre musique sur ordinateur. Artiste dans l'âme, il est également passionné par les arts numériques et l'art scénique japonais.

Les équipes de la Fnogec et du Collège employeur l'accueillent chaleureusement et lui souhaitent pleine réussite dans ses nouvelles missions digit@les.

Pour le contacter : 01 53 73 73 47

t-leclercq@collegeemployeur.org

Hommage

À Dieu : l'hommage de l'Udogec de l'Ille-et-Vilaine à Myriam

Nous remercions l'Udogec 35 pour cet émouvant témoignage auquel la Fnogec s'associe. Nous assurons toute l'équipe de l'Udogec 35 de nos pensées les plus chaleureuses et de nos prières.



© Fnogec

M yriam, en juin 2014, tu es venue enrichir nos services à l'Udogec, en tant que gestionnaire paie au départ, puis surtout en tant que conseillère de gestion. Toi, femme dynamique, active, chrétienne et engagée auprès de tes écoles, tu as su nous transmettre ta soif et ton amour de la vie. Tu as laissé en héritage, à ceux que tu as connus et aimés, ta générosité, ta persévérance et ton humanisme.

Très investie dans ton travail et dans la vie de l'Udogec, tu as apporté ton expertise et ton savoir pour aider au mieux nos établissements dans leur gestion. Cette énergie et cet optimisme, qui te caractérisaient si bien, furent pour nous, deux de tes plus grandes qualités, que tu as gardées pendant ce long parcours et ce long combat. Tu nous as impressionnés par la force que tu as déployée pour combattre cette maladie, sans jamais te plaindre, et en continuant même de te soucier des autres. Nous garderons tous en nous l'image d'une jeune femme généreuse et d'une jeune maman pétillante au visage souriant ; ce

sourire, que tu as su garder autant dans les jours ensoleillés que dans les jours orageux. Tu nous manques beaucoup.

Tu as choisi la prière de confiance de sainte Marguerite-Marie pour rejoindre Dieu que tu chérissais tant.

J e confie au Cœur de Jésus ma personne et ma vie, mon cœur, mon intelligence, ma mémoire et ma volonté, mes joies et mes peines, mon passé et mon avenir, afin que tout ce que je ferai et souffrirai pour l'amour et la gloire de Dieu .

Seigneur Jésus, je choisis votre Cœur pour ma demeure, afin qu'il soit ma force dans les combats, mon soutien dans la faiblesse, ma lumière et mon guide dans les heures de ténèbres, le réparateur de mes fautes.

Cœur de Jésus, fournaise ardente de charité, brûlez en moi tout ce qui vous déplaît, tout ce qui vous résiste ; que jamais je ne vous oublie, que jamais je ne sois séparée de vous et que je demeure toujours votre amie.

Amen

Nous t'adressons nos prières pour que tu nous aides à poursuivre ce chemin sur la voie que tu nous as montrée.»

L'Équipe de l'Udogec 35

TABLEAU DE BORD

■ CHIFFRES UTILES

SMIC horaire brut au 1^{er} janvier 2017: 9,76 €

SMIC mensuel brut pour 151,67h: 1 480,27 € au 1^{er} janvier 2017

Salaire minimum de branche mensuel brut au 1^{er} septembre 2017 pour 151,67h = 1 521,60 €

Salaire minimum de branche horaire brut au 1^{er} septembre 2017: 10,03 €

Plafond mensuel de la Sécurité sociale au 1^{er} janvier 2017: 3 269 €

Valeur du point de la fonction publique au 1^{er} février 2017: 56,2323 €

Valeur du point de la CC SEP au 1^{er} septembre 2017: 17,39 €

Valeur du point CC CFA-CFC au 1^{er} septembre 2017: 74,83 €

■ Codes IDCC (Intitulé de la convention collective/statut)

0390 professeurs de l'enseignement secondaire libre

1334 psychologues de l'enseignement privé

1446 enseignants HC du technique et chefs de travaux

1545 enseignants primaire catholique

2152 CFA CFC

2408 CC SEP 2015

9999 (sans CC) statuts des chefs d'établissements

■ AGENDA 2017

9 & 10 octobre: Journées des Permanents

11 octobre: CPN Prévoyance & Commission de certification EEP Formation

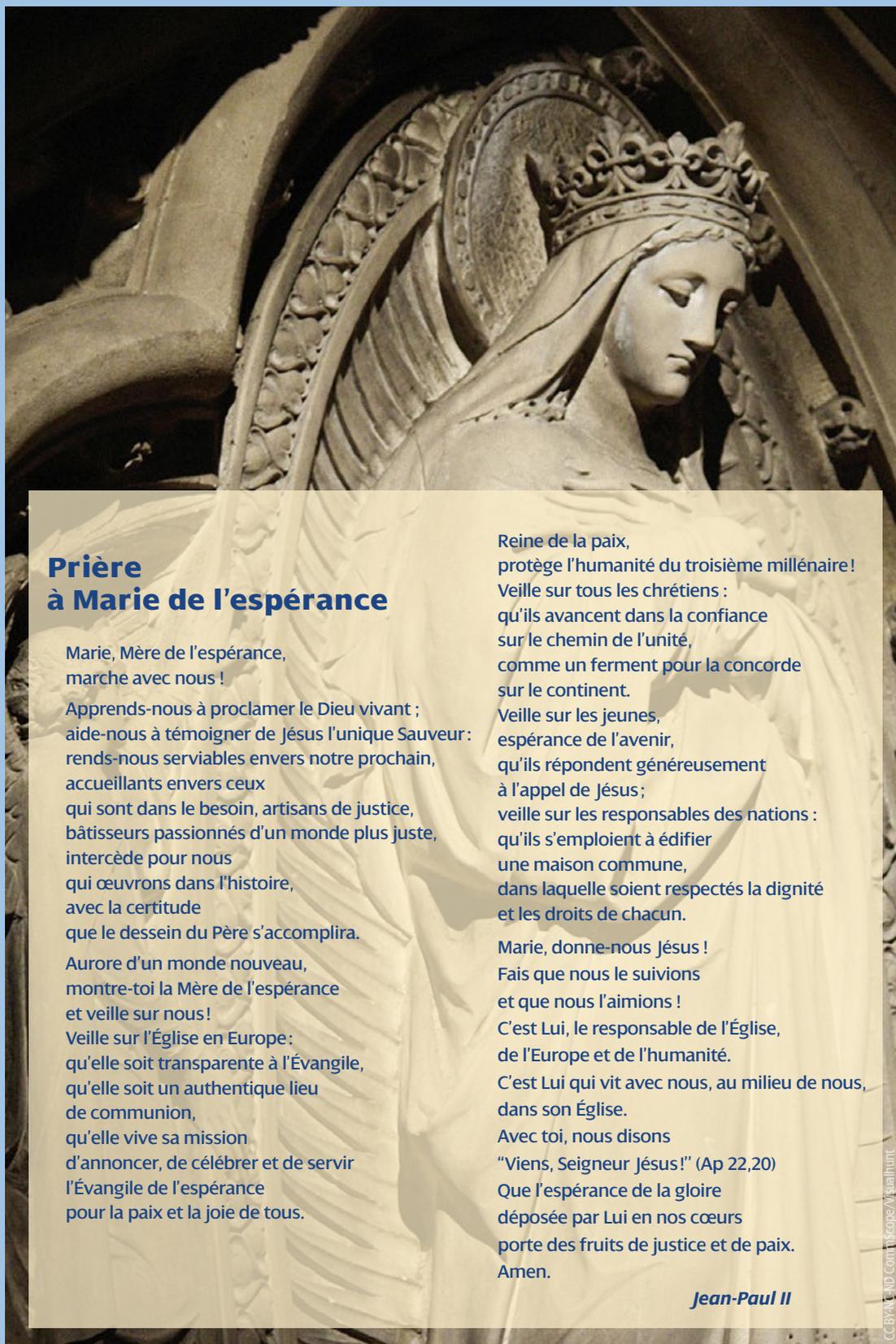
13 octobre: Bureau Fnogec

30 octobre: Commission sociale

10 novembre: CA Fnogec

Si vous souhaitez partager avec nos lecteurs une prière, un texte ou une méditation, n'hésitez pas à nous envoyer vos propositions par mail pour que nous les intégrions dans les prochains numéros de l'Arc boutant.

Pour nous écrire:
m-demontalivet@fnogec.org



Prière à Marie de l'espérance

Marie, Mère de l'espérance, marche avec nous !

Apprends-nous à proclamer le Dieu vivant ;
aide-nous à témoigner de Jésus l'unique Sauveur :
rends-nous serviables envers notre prochain,
accueillants envers ceux qui sont dans le besoin, artisans de justice,
bâtisseurs passionnés d'un monde plus juste,
intercède pour nous qui œuvrons dans l'histoire,
avec la certitude que le dessein du Père s'accomplira.

Aurore d'un monde nouveau,
montre-toi la Mère de l'espérance et veille sur nous !
Veille sur l'Église en Europe :
qu'elle soit transparente à l'Évangile,
qu'elle soit un authentique lieu de communion,
qu'elle vive sa mission d'annoncer, de célébrer et de servir l'Évangile de l'espérance pour la paix et la joie de tous.

Reine de la paix,
protège l'humanité du troisième millénaire !
Veille sur tous les chrétiens :
qu'ils avancent dans la confiance sur le chemin de l'unité,
comme un ferment pour la concorde sur le continent.
Veille sur les jeunes,
espérance de l'avenir,
qu'ils répondent généreusement à l'appel de Jésus ;
veille sur les responsables des nations :
qu'ils s'emploient à édifier une maison commune,
dans laquelle soient respectés la dignité et les droits de chacun.

Marie, donne-nous Jésus !
Fais que nous le suivions et que nous l'aimions !
C'est Lui, le responsable de l'Église, de l'Europe et de l'humanité.
C'est Lui qui vit avec nous, au milieu de nous, dans son Église.
Avec toi, nous disons "Viens, Seigneur Jésus !" (Ap 22,20)
Que l'espérance de la gloire déposée par Lui en nos cœurs porte des fruits de justice et de paix.
Amen.

Jean-Paul II

L'arc boutant

Fondé en 1952 – Directeur de la publication: Michel Quesnot – Chargée de la publication: Marine de Montalivet – Secrétariat de rédaction: Clotilde Pruvôt et mise en page: Cécile Martin
BSE Île-de-France-Centre – Imprimerie: Jouve – N° CP: 1119 G 85707 – Abonnement: 23,50 euros les dix numéros – FNOGEC/ARC BOUTANT – 277, rue Saint-Jacques – 75240 Paris Cedex 05
Tél. 01 53 73 74 40 – E-mail: contact@fnogec.org – Site Internet: www.fnogec.org

Abonnement à l'Arc boutant

La Fnogec prend le virage de la transition numérique: fini le papier et l'envoi d'un chèque par voie postale, place au clic!

Votre abonnement s'effectuera dorénavant en ligne. Merci de vous connecter au formulaire d'abonnement et de bien vouloir remplir les champs requis. Le règlement de votre abonnement annuel s'effectuera directement en ligne: <https://form.jotformeu.com/71284553571358>

Rappels:

- l'abonnement est annuel et comprend 10 numéros mensuels (de septembre à juin)
- l'abonnement comprend une version papier et une version numérique
- tarif pour l'année scolaire 2017-2018: 23,50 € TTC
- TVA: 2,10 %